



Doc. 13586
01 octobre 2014

Le respect des obligations et engagements de l'Albanie

Amendement¹ n° 10

Dans le projet de résolution, au paragraphe 8.4, après les mots « les engage », insérer les mots suivants :

« à demander son avis en temps utile sur tous les changements apportés et ».

Déposé par:

BYLYKBASHI Oerd, Albanie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BENNING Sybille, Allemagne, PPE/DC
EßL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC
FISCHER Axel E., Allemagne, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
FRONC Martin, République slovaque, PPE/DC
OBERWEIS Marcel, Luxembourg, PPE/DC
SCHOCKENHOFF Andreas, Allemagne, PPE/DC

1. 2014 - Quatrième partie de session

